

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 27
en fonction : 27

Séance du 18 juin 2026
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique, WEEBER Michelle, WINTER-KNECHT Didier, FOURNAISE Véronique, RICK Stéphane, ACKER Dominique, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, GASSERT Cédrine, HILD Aline, HOFFMANN Caroline, JUNG Didier, KOERIN Gilbert, LAENG Éric, MATTER Denis, MATZEN Audrey, SCHULLER Céline, SORG Fabienne, VOGT Marie-Line, ZILLIOX Nicolas, ZINCK Gisèle.

Membres absents : ALBECKER Bernard a donné procuration à GASSERT Cédrine ; DOSSMANN Pascal a donné procuration à RICK Stéphane ; DREISTADT Maxime a donné procuration à BONICEL Bénédicte ; VATRY Edwige a donné procuration à SORG Fabienne.

Objet : Attribution d'une subvention pour l'aide à la sauvegarde et à la valorisation de l'habitat patrimonial.

Vu la délibération du 6 mars 2024 portant adhésion de la commune de Weyersheim à la politique « Maison Alsacienne du XXIème siècle » mise en œuvre par la Collectivité Européenne d'Alsace.

Madame le Maire informe l'assemblée que la CEA, secondée par le CAUE, a instruit le dossier de Mme FOURNO Martine, relatif à la valorisation de son habitat patrimonial, sis 65 rue de la République. La Commission permanente de la CEA lors de sa séance du 25 avril 2025 a décidé de verser 7.141,00€ à Mme FOURNO Martine pour la valorisation de son habitat.

Conformément à la délibération du 6 mars 2024 la commune de Weyersheim s'engage à procéder au versement de 12% de ce montant, soit 856,92€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

ATTRIBUE la subvention suivante au titre du dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial : FOURNO Martine : 856,92€.
Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2026 c/65741

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer tous actes relatifs à cette subvention.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le 23 JUIN 2026

Transmis à la Préfecture le 23 JUIN 2026

Délibération exécutoire conformément à la loi
n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 22/06/2026

La secrétaire, Sandrine ANDRE



Le Maire, Sylvie ROEHLLY



L'adjointe déléguée
Clarisse REGNIER

